

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire ! L'ESC Amiens est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement **en direct**.

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À L'ESC AMIENS

Virement IBAN FR76 3007 6025 4411 6240 0020 026 - BIC NORDFRPP
Titulaire du compte : SUP DE CO AMIENS PICARDIE

Chèque n° Banque

A l'ordre de l'ESC Amiens - Merci d'indiquer la mention TA2021 + votre SIREN au dos

MONTANT :

CODE UAI : 0800080C

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Raison sociale si différente :

SIRET :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Interlocuteur (Nom-Prénom) :

Fonction :

Email :

BORDEREAU À RETOURNER À :

ESC Amiens
Service comptabilité / Taxe 2021
18 place Saint Michel – 80038 Amiens Cedex 1

Ou emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail (préciser e-mail obligatoirement) :

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter : Emmanuelle DELAVIERE, en charge de la taxe d'apprentissage, au 03 22 82 24 19 / 07 70 22 86 65 ou emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com